

S U I S S E / O N U

Introduction de Monsieur Pierre AUBERT, Conseiller fédéral,  
Chef du Département politique,  
à la Conférence des Ambassadeurs d'août / septembre 1978

---

Je me bornerai à quelques observations seulement sur le problème de l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies et ceci bien qu'il s'agisse d'une des priorités de notre politique étrangère.

Le Conseil fédéral a reçu des Chambres un mandat précis et le Département politique va lui demander l'autorisation de préparer un message qui serait soumis aux Chambres lors de la prochaine législature.

Vous connaissez les difficultés que nous devons affronter lors de la campagne référendaire, mais je suis persuadé néanmoins que la décision ne peut être renvoyée aux calendes grecques. Le mandat des Chambres ne nous y autorise pas sur le plan international et il devient de plus en plus difficile de justifier une politique d'atermoiements. En outre, les inconvénients de notre non-adhésion vont croissant et s'ils ne touchent pas encore à des intérêts vitaux, ils sont cependant suffisamment graves, comme l'a montré l'opposition très nette, voire même un peu discourtoise, des Etats-Unis à la participation de la Suisse aux débats de l'assemblée spéciale sur le désarmement. (Par téléphone, les USA nous ont fait savoir qu'ils allaient demander le vote pour exprimer cette opposition.)

La décision du peuple suisse sera une décision de politique étrangère, mais reste de par sa nature et ses origines une décision de politique intérieure et vous vous devez - tout en faisant comprendre les difficultés de cette position - de la présenter comme telle. Toute immixtion étrangère, si bien intentionnée qu'elle soit, irait à des fins contraires.

./.

Nous devons donc, pour résoudre le problème de notre adhésion, compter sur nos seules forces morales et intellectuelles et notre premier effort doit porter sur une politique et une stratégie de l'information afin, d'une part, que le peuple suisse prenne sa décision en toute connaissance de cause, d'autre part, de démystifier la portée de notre adhésion à l'ONU. Mis à part le problème primordial de la compatibilité du statut de neutralité de la Suisse à l'ONU avec son appartenance à l'Organisation, qui est sérieux et qui sera encore approfondi dans notre message, il ne faut pas faire de l'adhésion à cette Organisation internationale - et non supranationale - , si souvent impuissante, le symbole d'une rupture de la Suisse avec son passé, alors qu'il ne s'agit que d'un effort d'adaptation - combien nécessaire - à l'évolution du monde moderne.

Nous aurons donc besoin de vos conseils, de vos informations, car il est important que nous puissions montrer l'usage qu'un pays peut faire de l'ONU non seulement pour y défendre des intérêts bien précis, mais aussi la conception du monde, de la paix et du droit qui est la sienne.